



Bâle, janvier 2019

Renoncement à la CMS artificielle – Abandon progressif

La stérilité mâlecytoplasmique (CMS) est une propriété naturelle qui empêche les plantes de s'autoféconder. Les procédés de sélection qui introduisent la CMS artificiellement dans les plantes seront à l'avenir interdits en agriculture biologique. Bio Suisse a élaboré un plan d'action pour remplacer à long terme les variétés actuelles qui sont dotées d'une CMS artificielle. Les variétés obtenues par CMS artificielle sont interdites à partir du 01.01.2019 sauf pour le chou fleur, le brocoli, le chou blanc, le chou frisé et l'endive.

La CMS (stérilité mâlecytoplasmique) est une propriété naturellement présente dans certaines plantes. Elle empêche les plantes de produire du pollen fertile pour qu'elles ne s'autofécondent pas. «cytoplasmique» signifie que le gène qui code cette stérilité ne se trouve pas dans l'ADN du noyau de la cellule mais dans les mitochondries situées dans le plasma cellulaire. Cette propriété ne peut donc être transmise aux descendants que par la plante mère, car ce n'est que par l'ovule que du plasma cellulaire et des mitochondries sont transmis aux graines.

La CMS existe naturellement chez différentes plantes agricoles et sauvages comme la carotte, le raifort, le radis ou l'edelweiss. Pour d'autres plantes cultivées comme les choux par exemple, les sélectionneurs ont introduit des systèmes CMS artificiels. La technologie nécessaire pour cela s'appelle fusion protoplasmique ou cytoplasmique. Cette opération consiste à fusionner par exemple un noyau cellulaire de brocoli avec du plasma cellulaire de radis CMS. Selon la lettre c du chapitre 3 de l'annexe de l'Ordonnance sur la dissémination dans l'environnement (ODE), la fusion protoplasmique utilisée pour produire des semences hybrides n'est pas considérée comme manipulation génétique puisque le noyau cellulaire reste intact. Cette propriété ne peut par ailleurs pas se répandre dans la nature puisque le pollen produit est stérile.

Les délégués de Bio Suisse ont décidé en 2013 de n'autoriser pour les plantes bio que des méthodes de sélection proches de la nature. Les variétés basées sur une CMS artificielle n'étant pas naturelles, elles doivent être interdites à long terme par Bio Suisse. Bio Suisse et le FiBL ont commencé par établir une liste exhaustive des variétés de légumes qui peuvent être utilisées. Bio Suisse n'autorise plus les variétés avec CMS artificielle depuis le 01.01.2019 que pour le chou fleur (y.c. romanesco et choux-fleurs de couleurs), le brocoli, le chou blanc, le chou frisé et l'endive.

Bio Suisse soutient en parallèle des projets de sélection pour des cultures maraîchères bio exemptes de fusion cellulaire. Par exemple, Sativa fait des recherches sur les variétés de choux sans fusion cellulaire. Des variétés de ce type sont recherchées chez différents sélectionneurs dans toute l'Europe puis cultivées dans des fermes Bourgeon suisses et ensuite évaluées du point de vue de leurs aptitudes marchandes et agricoles.

L'interdiction de la fusion cellulaire est déjà en vigueur depuis quelques années pour les fermes Demeter. Demeter interdit en effet toutes les sortes de choux et d'endive issues de fusions cellulaire.

Informations supplémentaires:

La liste exhaustive de neuf pages «Variétés exemptes de fusion cellulaire pour la culture maraîchère biologique» peut être téléchargée gratuitement depuis la boutique du FiBL (<https://shop.fibl.org/chfr/1672-varietes-sans-cms.html>).

Contact:

Service médias de Bio Suisse, +41 61 204 46 66; media@bio-suisse.ch

Bio Suisse est la principale organisation bio de Suisse et la propriétaire de la marque Bourgeon. Cette organisation faitière créée en 1981 représente les intérêts de ses plus de 6'700 entreprises agricoles et horticoles Bourgeon, et plus de 1000 entreprises agroalimentaires et commerciales ont conclu avec elle un contrat de licence Bourgeon. Toutes ces entreprises sont régulièrement contrôlées par des organismes indépendants qui vérifient et certifient qu'elles respectent bien le très strict Cahier des charges de Bio Suisse. Le Bourgeon garantit des produits de haute qualité agricole, écologique, nutritive et gustative. www.bio-suisse.ch